



direction des travaux

service d'urbanisme

a u s a n n e

PLAN PARTIEL D'AFFECTATION

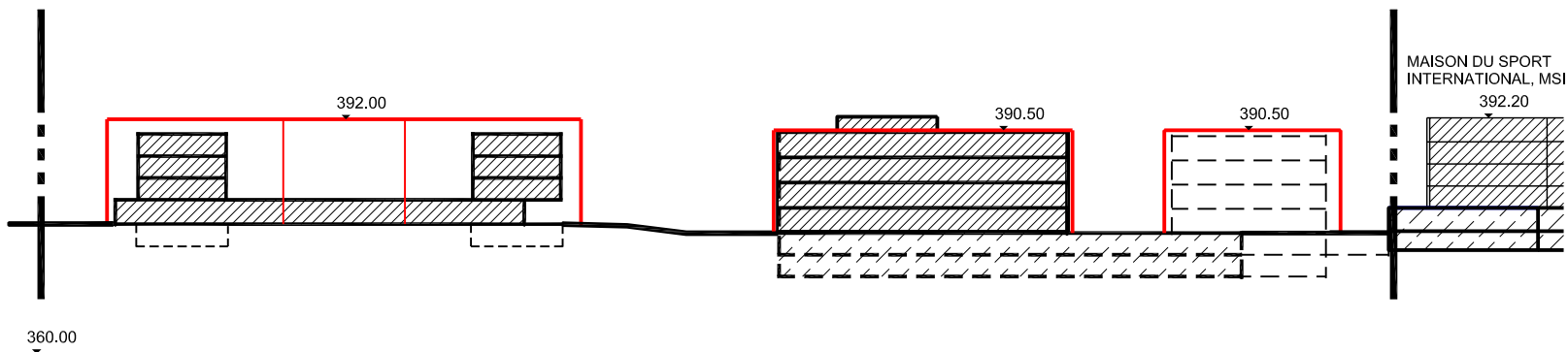
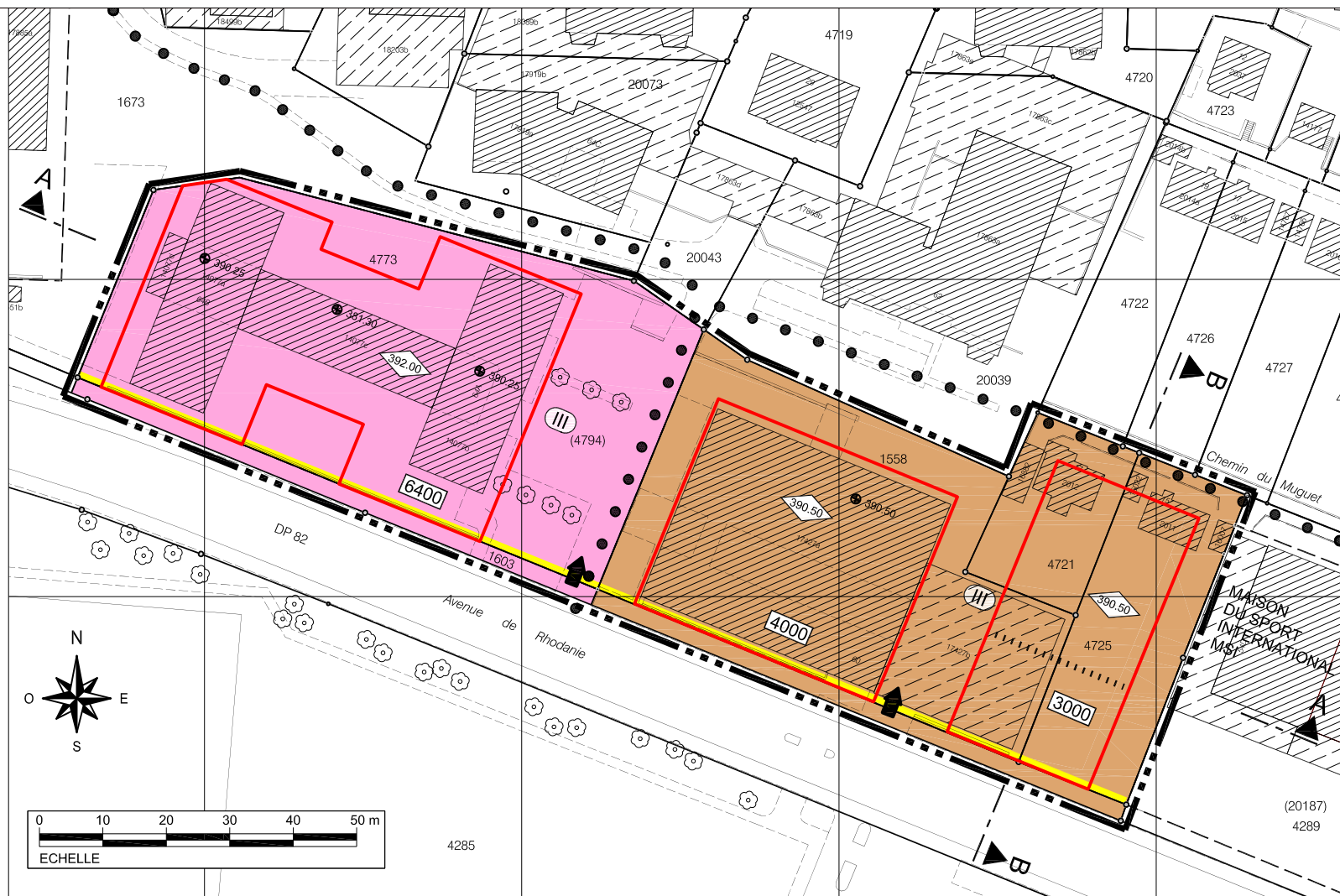
CONCERNANT LES PARCELLES N° 1558, 1603, 4721, 4725, 4773 ET (4794) SISES ENTRE L'AVENUE DE RHODANIE ET LE CHEMIN DU MUGUET

RADIATION DU PLAN PARTIEL D'AFFECTATION N° 653 DU 6 DECEMBRE 1991

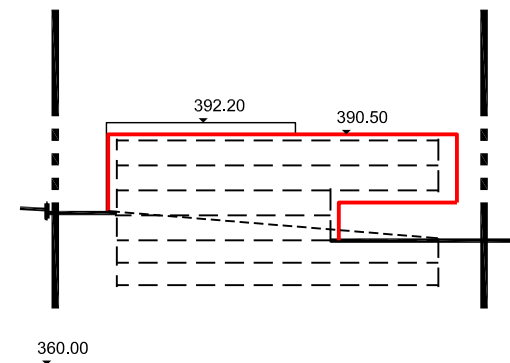
LEGENDE

- Périmètre du plan
- Limite existante des constructions, légalisée le 26 juin 2006
- Bâtiment existant
- Construction souterraine existante
- Zone mixte d'habitation, d'activités tertiaires et d'installations publiques et parapubliques
- Zone d'activités tertiaires
- Périmètre d'implantation des bâtiments
- Limite d'implantation sous portique
- 0000 Surface maximale de plancher déterminante
- 000.00 Cote d'altitude maximale des bâtiments nouveaux
- 000.00 Cote d'altitude des bâtiments existants
- Accès véhicules
- Cheminement piétonnier public, tracé figuré à titre indicatif
- III Degré de sensibilité au bruit selon l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit du 15 décembre 1986 (OPB)

OCTOBRE 2012



COUPE A-A



COUPE B-B